

STOP !! 27e véhicule de sécurité heurté sur le réseau VINCI Autoroutes depuis le début de l'année

Un fourgon de patrouille qui était en protection de bouchon en amont d'un accident a été heurté ce matin par un véhicule sur l'autoroute A10 entre le péage de Saint-Arnoult et Paris. Cet événement porte à 27 le nombre de véhicules d'intervention heurtés sur le réseau VINCI Autoroutes depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ces heurts de fourgons sont, dans la grande majorité des cas, la conséquence d'épisodes de somnolence ou d'un manque d'attention de la part des conducteurs à l'origine des accidents. Ils se produisent alors que les agents routiers effectuent des interventions sur le réseau pour protéger des conducteurs en difficulté, en panne ou accidentés, contrôler les équipements ou encore procéder à des travaux. VINCI Autoroutes continue à interpeller les conducteurs sur ces accidents inacceptables et à les sensibiliser au respect de la sécurité des intervenants sur le réseau autoroutier.

L'agent autoroutier, salarié de VINCI Autoroutes, n'est heureusement pas blessé mais très choqué par l'impact. Les dispositifs de signalisation étaient pourtant activés. Le conducteur de l'autre véhicule n'est pas blessé non plus.

Pour rappel, en 2019, **47 heurts de fourgons** avaient été dénombrés sur le réseau VINCI Autoroutes. Sur l'ensemble du réseau autoroutier français, on dénombrait en 2019, **144 heurts de fourgons**.

Ils veillent sur vous, préservez leur vie !

Ces accidents se produisent souvent sur des sections offrant une bonne visibilité, alors que **les dispositifs de signalisation des véhicules d'intervention sont activés, et donc bien visibles (gyrophares, flèches lumineuses sur le toit des fourgons...)**.

Les heurts de fourgon sont bien souvent liés à **des épisodes de somnolence ou à un manque d'attention de la part des conducteurs à l'origine des accidents**.

L'édition 2020 du Baromètre européen de la conduite responsable* publié début juillet révèle que :

- 73 % des conducteurs français ne respectent pas systématiquement le « corridor de sécurité », cette barrière virtuelle intégrée au code de la route français depuis 2018, qui impose aux conducteurs de s'éloigner au maximum des intervenants ;
- 74 % admettent qu'il leur arrive de détourner le regard de la route plus de 2 secondes ;
- 48 % téléphonent au volant en utilisant un système Bluetooth, alors même que celui-ci altère l'attention autant que les autres moyens de conversation¹ ;
- 36 % continuent de conduire alors qu'ils se sentent très fatigués,
- 72 % ne respectent pas les distances de sécurité et ne se laissent donc pas la possibilité de réagir à temps en cas d'événement devant eux.

Il est important de souligner que ce type d'accident se produit alors que les hommes en jaune effectuent des interventions sur le réseau pour protéger des usagers en difficulté, en panne ou accidentés, contrôler les équipements, ou encore procéder à des travaux d'entretien.

Ces comportements sont inadmissibles, d'autant plus que **depuis septembre 2018, la législation relative au corridor de sécurité est en place. Le corridor de sécurité consiste en une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter dès l'approche de personnels intervenant sur le bord d'une route, voie rapide ou autoroute.** Le non-respect de ce corridor est sanctionné par une contravention de 4e classe, qui entraîne une amende forfaitaire de 135 € et une perte de points selon l'infraction.

Suite à ce nouveau heurt, une campagne de messages de sensibilisation a été immédiatement déployée sur les panneaux lumineux du réseau VINCI Autoroutes, en français et en anglais, ainsi que sur Radio VINCI Autoroutes (107.7). **L'objectif est d'interpeller tous les conducteurs et de les inciter à être attentifs à l'approche des zones d'intervention des agents autoroutiers, pour que cessent ces accidents inacceptables.**

*L'ensemble des résultats du Baromètre européen de la conduite responsable est disponible sur <http://fondation.vinci-autoroutes.com/>

Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (FM 107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **Le site internet www.vinci-autoroutes.com**
- **Les comptes Twitter @VINCIAutoroutes ; @A7Trafic ; @A8Trafic ; @A9Trafic ; @A10Trafic ; @A11Trafic ; @A46Trafic ; @A63Trafic ; @A87Trafic ; @TunnelToulon ; @duplexa86 ; @ToulousePeriph ; @MarseilleTrafic ; @BordeauxTrafic**

CONTACTS PRESSE : 01 55 94 76 40 / 01 55 94 70 22

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes - 187 aires de services - 266 aires de repos - 320 gares de péage. Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, [facebook.com/VINCIAutoroutes](https://www.facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)